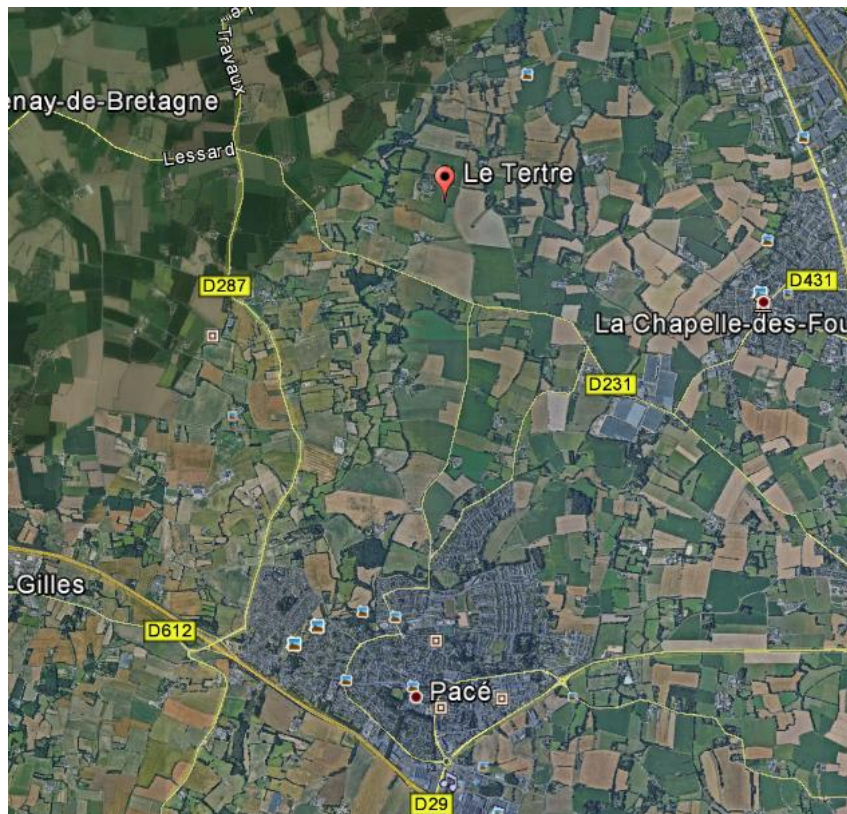


22/19 – 27 mars 2017

Convention de servitude de passage d'une canalisation d'eau potable sur propriété privée au lieu-dit "Le Tertre" / EBR (Eau du bassin rennais)

Le rapporteur,

☞ expose que la collectivité Eau du Bassin Rennais va réaliser des travaux de pose de canalisation, afin d'alimenter les futures habitations situées au lieu-dit « Le Tertre ».



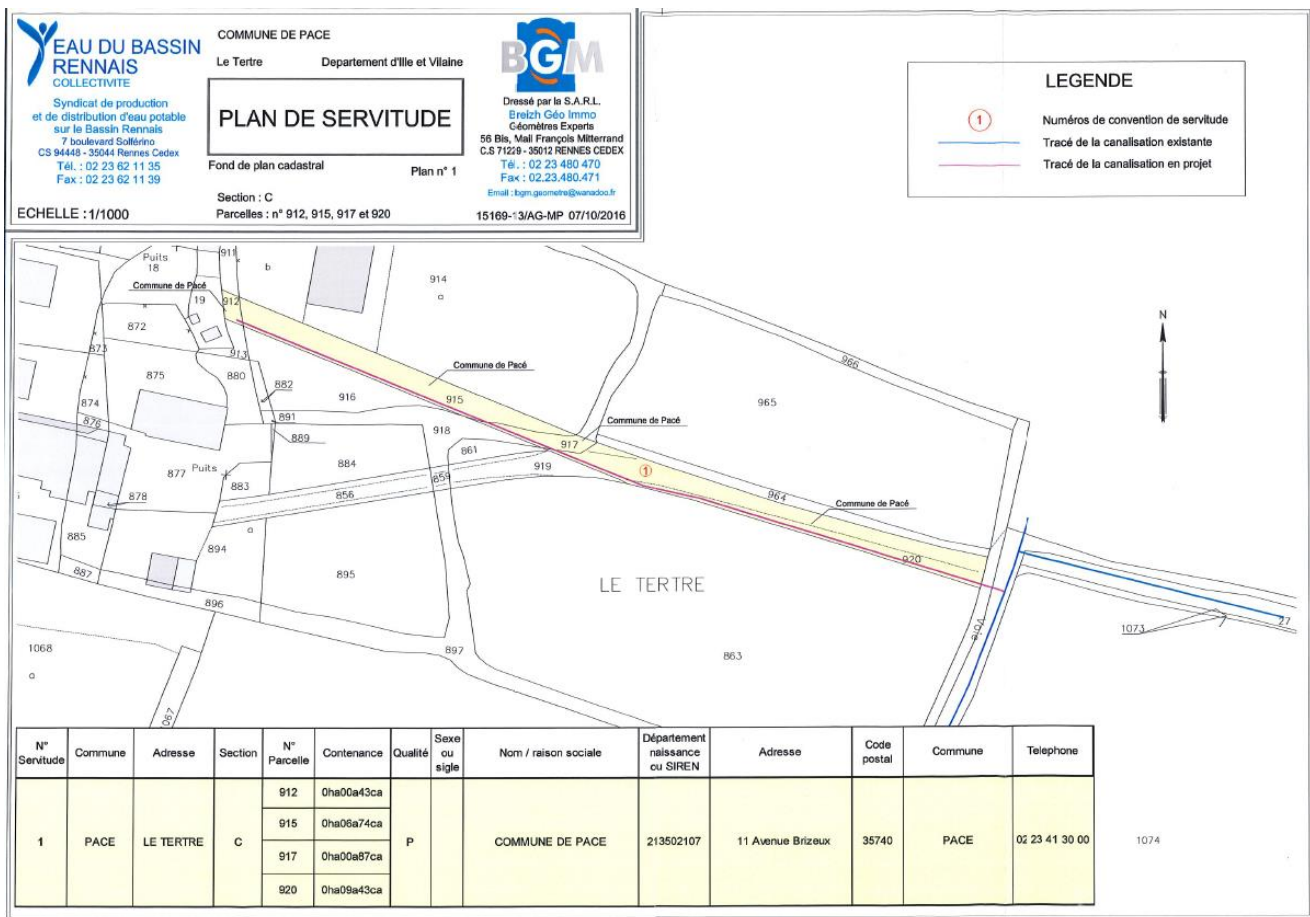
☞ informe que les parcelles grevées sont désignées de la façon suivante dans la convention :

Le Propriétaire, concède à la collectivité une servitude conventionnelle sur la parcelle lui appartenant en pleine propriété désignées ci-après, concernée à ce jour par l'implantation de la Canalisation.

**Parcelles situées : au lieu-dit " Le Tertre" - PACE (35)
Cadastrées section C n° 912-915-917 et 920
La longueur linéaire impactée sera de 243 m.**

L'emplacement de cette servitude conventionnelle est matérialisé sur le plan parcellaire annexé à la présente, à titre indicatif et non définitif.

Le Propriétaire reconnaît avoir cédé à la collectivité la pleine et entière jouissance des droits précisés à la présente convention, et ce à partir du jour de la signature de ladite convention.



informe le conseil municipal qu'avant de réaliser ces travaux, la collectivité Eau du Bassin Rennais doit signer une convention de servitude de passage d'une canalisation d'eau potable sur propriété privée avec la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, travaux et bâtiments », « développement économique et prospective » lors de sa réunion du vendredi 27 janvier 2017 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE:

la convention de servitude de passage d'une canalisation d'eau potable sur propriété privée au lieu-dit "Le Tertre" avec l'EBR (Eau du bassin rennais) ;

AUTORISE:

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.